

Édito

Crise démocratique

L'impuissance publique



Le recul de l'engagement, l'abstention électorale élevée, la remise en cause des institutions, la dégradation du débat public, notamment sur les réseaux sociaux, les violences croissantes contre les élus locaux, tout démontre un recul du civisme. Cette crise démocratique est en

grande partie due à l'impuissance publique, à une crise de l'exécution des politiques publiques.

Or, l'État, impécunieux et beaucoup moins présent localement, continue en même temps de vouloir être partout par la recentralisation de la décision tout en régressant dans ses missions de sécurité, de santé, d'instruction, donc de justice. Contribuant à éloigner la décision publique du citoyen, il accentue le scepticisme de celui-ci vis-à-vis de la capacité d'agir des pouvoirs publics.

L'exécutif ne se résout pas à privilégier la seule solution raisonnable : faire confiance à la démocratie locale, décentraliser les compétences qui peuvent l'être, à l'exception des compétences régaliennes qui lui reviennent. Il est temps de privilégier le principe de subsidiarité dans la gestion des politiques publiques.

Résoudre la crise de l'exécution, c'est aussi faciliter l'action des collectivités entravées par la prolifération normative et réglementaire. C'est laisser aux élus les moyens financiers de réaliser les projets et ne plus bafouer le principe constitutionnel de libre administration en baissant ses dotations aux collectivités, en fléchissant leur accès aux subventions d'investissement, en ne compensant pas à l'euro près la perte de recettes que ses réformes leur imposent, en encadrant leurs dépenses alors que leur rôle est déterminant dans le développement de l'activité économique.

« Communes attaquées, République menacée » : le thème de notre 105^e Congrès est un cri d'alarme et de mobilisation. L'AMF appelle au sursaut à la fois de l'autorité régaliennne de l'État et de la liberté locale, pour l'avenir de notre pays.

DAVID LISNARD



SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Un enjeu aussi pour les élus locaux

Le 18 octobre dernier a été officialisé le lancement du « Collectif inter associations d'élus pour la sécurité et la prévention » (CIAESP). Plusieurs associations nationales d'élus locaux se sont réunies afin de renouveler le dialogue avec l'État sur la sécurité et la prévention de la délinquance.

En effet, les élus locaux sont des acteurs à part entière du continuum de sécurité et sont au cœur de la co-production de la sécurité. Les communes ont notamment la responsabilité de l'intervention de 25 466 agents de police municipale, troisième force de sécurité intérieure du pays, ainsi que de nombreux autres agents assurant des missions de proximité. Ces missions, dictées par la législation, ou façonnées par les besoins des collectivités locales, sont indispensables pour assurer la sécurité et la cohésion sociale de notre pays.

Des sujets comme l'affectation des moyens dédiés à la prévention, la lutte contre la radicalisation contre le trafic de stupéfiant et la prévention des addictions, l'amélioration du lien entre les forces de sécurité et la population, la lutte contre les violences intrafamiliales ou encore la sécurisation des établissements scolaires, sont des enjeux prioritaires.

L'été dernier la France a connu un épisode de violences inédites, sur les 500 communes touchées, près de 200 communes touchées n'avaient aucun quartier prioritaire. Force est de constater qu'à l'issue du Beauvau sur la sécurité, il n'a été accordé aucune considération aux attentes des élus et à leurs propositions. Dans un contexte d'alerte attentat, les élus souhaitent que leur voix soit mieux prise en compte par l'État et les parlementaires sur la sécurité, la prévention de la délinquance et la menace terroriste. Ils demandent également de nouvelles modalités de concertation.

Neuf associations participent à cette démarche : l'Association des communes et collectivités d'Outre-mer, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, l'Association des maires Ville et banlieue de France, Départements de France, Intercommunalités de France, le Forum français pour la sécurité urbaine, France urbaine, Villes de France et l'Association des petites villes de France. Un rendez-vous sera demandé prochainement au ministre de l'Intérieur, afin d'engager un travail sur les modalités d'échanges entre l'État et les collectivités territoriales.

Voir sur www.amf.asso.fr / réf. 41912

Recul du trait de côte (décision du Conseil d'État du 13 octobre)

Le 6 avril 2022, le gouvernement avait adopté, dans l'urgence, l'ordonnance relative à l'« aménagement durable des territoires littoraux exposés au recul du trait de côte » prévue par l'article 248 de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, malgré l'avis défavorable du Conseil national d'évaluation des normes et sans véritable consultation du grand public. L'AMF et l'ANEL avaient alors déposé un recours contre cette ordonnance devant le Conseil d'État.

Par une décision rendue le 13 octobre 2023 (n° 464202), le Conseil d'État a rejeté ce recours ainsi que la question prioritaire de constitutionnalité posée, reprenant les conclusions du rapporteur public.

En ce qui concerne les modalités d'évaluation des biens exposés au recul du trait de côte, est rejeté le moyen lié à l'atteinte au principe d'égalité s'agissant d'un bien exposé à la fois aux risques naturels majeurs et à l'érosion, qui



relève du régime d'évaluation de l'ordonnance (avec décote) par rapport à un autre bien qui relève exclusivement de l'exposition aux risques naturels majeurs (Fonds Barnier). Est également rejeté la nécessité de prendre en compte dans l'évaluation, l'état des ouvrages de protection et les stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte, ainsi que les mesures d'accompagnement. S'agissant du bail réel immobilier, le Conseil

d'État a rejeté le moyen selon lequel l'ordonnance ferait peser sur la collectivité publique le coût de la renaturation et de la dépollution en fin de bail, au motif qu'il est possible de prévoir des clauses imposant au preneur à bail de procéder à la renaturation et à la dépollution du terrain.

S'agissant des possibilités de déroger aux dispositions du code de l'urbanisme propres au littoral en vue de permettre la relocalisation des constructions menacées par l'évolution du trait de côte, sous réserve, d'une part, de la signature d'un contrat de projet partenarial d'aménagement et, d'autre part, de l'accord du représentant de l'État : le Conseil d'État rejette le moyen soulevé selon lequel ces dispositions méconnaissent le principe de libre administration des collectivités territoriales en ce qu'elles instaurent une tutelle de l'État en matière d'urbanisme.

Sécurisation des écoles

Lors d'une réunion tenue en urgence le 18 octobre à la suite de l'assassinat du professeur Dominique Bernard dans un lycée à Arras, le ministre de l'Éducation nationale et les associations d'élus invitées, dont l'AMF, se sont déclarés unis par la volonté de poursuivre les efforts pour renforcer la sécurité des personnels et des élèves. Cela implique la mise en œuvre de dispositifs techniques supplémentaires qui exigeront un effort financier significatif dont la charge ne pourra pas être portée par les seules collectivités. Celles-ci ont, en outre, besoin d'être accompagnées par une expertise dédiée à la sécurité de la part des services de l'État et bien articulée avec l'ensemble des problématiques touchant les locaux scolaires.

Voir sur www.amf.asso.fr / réf. 41916

CRISE DU LOGEMENT

L'AMF appelle l'Exécutif à changer de stratégie

À l'unanimité, les instances dirigeantes de l'AMF ont décidé d'alerter le gouvernement sur la crise profonde que traverse aujourd'hui le marché du logement. Cette crise résulte notamment d'un ensemble de décisions prises par l'Exécutif, avec de graves conséquences pour les Français.

La première cause de cette crise est la pénurie de foncier, résultant en partie de la mise en œuvre du ZAN. Mais la crise de l'offre de logements est aussi accentuée par l'exigence croissante des normes de production, et par l'exclusion des passoires thermiques qui va retirer du parc locatif des millions de logements à horizon 2028.

Par ailleurs, l'État s'est progressivement désengagé de la politique du logement. La baisse des aides personnalisées au logement (APL) a conduit à la diminution des ressources des bailleurs sociaux, et donc de leur capacité

à construire. Par la fin de l'aide aux maires bâtisseurs, la non-compensation des exonérations de taxe foncière sur le logement social, la suppression de la taxe d'habitation, et l'extinction ou le recentrage des dispositifs d'aide à l'investissement des particuliers comme le Pinel ou le PTZ, les décisions de l'Exécutif ont conduit à casser la dynamique locale d'offre de logement portée par les communes et les intercommunalités. Face à l'urgence, les maires appellent à ce que l'État assume vite ses prérogatives, pour renouer de façon pérenne avec un modèle économique de production de logement, et de logement social en particulier, financièrement équilibré. C'est ainsi que l'on pourra réhabiliter l'acte de construire, tout en maintenant des objectifs ambitieux en matière de rénovation du parc.

Voir sur www.amf.asso.fr / réf. 41919

Rdv le 23 novembre, à 9h30 lors du 105^e Congrès.

Extinction du réseau cuivre

Co-animé par Michel Sauvade, maire de Marsac-en-Livradois (63), co-président de la commission Numérique de l'AMF, et Ariel Turpin, délégué général de l'AVICCA, ce webinaire consacré à l'extinction du réseau cuivre (téléphonie et ADSL) d'Orange a été l'occasion, pour l'opérateur, de présenter les grandes étapes de la fermeture du réseau cuivre au millier de communes retenues dans les deux premiers lots de fermeture. L'ARCEP a rappelé son rôle d'arbitre dans ce dispositif. La Direction générale des entreprises a annoncé l'ouverture d'un site internet courant novembre. Pour sa part, l'Agence nationale de la cohésion des territoires invite les préfetures à ajouter une séquence spécifique sur la fin du cuivre dans les comités locaux de suivi de l'aménagement numérique. Enfin, le représentant de la région Grand Est a fait part d'un retour d'expérience des premières communes tests. En conclusion, les deux associations d'élus ont rappelé leur demande insistante d'installation d'une instance nationale « neutre » pour accompagner les élus et les habitants dans la mise en œuvre de ce vaste chantier. Voir www.amf.asso.fr/ réf. 41905

Zones d'accélération des énergies renouvelables

Le 5 octobre, l'AMF a organisé, avec le ministère de la Transition énergétique, un webinaire destiné à présenter les enjeux, les outils et les modalités d'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables prévues par la Loi du 10 mars 2023. Cette loi invite les maires à définir, après concertation avec les habitants, les zones situées sur leur territoire qui seraient les plus adaptées pour accueillir des projets de production d'énergie renouvelable. L'objectif de cette démarche est de favoriser l'acceptabilité avant l'arrivée de projets, en tenant compte des souhaits des communes et de leurs habitants. Les zones doivent en principe être définies avant le 31 décembre 2023.

Voir www.amf.asso.fr/ réf. 41900

Agences de l'eau

Le 20 octobre, l'AMF a organisé, avec le ministère de la Transition écologique et avec le concours de la FNCCR, un webinaire destiné à présenter les contours de la réforme des redevances des agences de l'eau. Cette réforme, en préparation depuis plusieurs années, est inscrite au PLF pour 2024. Elle a pour objectif de permettre une forme de rééquilibrage des contributions versées par les différentes catégories d'utilisateurs de l'eau, d'introduire des paramètres liés à la performance des services d'eau et d'assainissement, de renforcer la solidarité urbain-rural et de financer les actions prévues dans le plan eau.

Enquête sur les activités péri et extrascolaires



Les résultats de la nouvelle enquête de l'AMF sur les activités péri et extrascolaires, publiés le 11 octobre, confirment l'engagement des maires en matière de politiques éducatives ainsi que leur attachement à la continuité éducative et à la préservation des liens entre les communes et les écoles. Elle met cependant en

exergue des disparités de moyens en matière d'organisation des activités périscolaires entre les communes de moins de 2 000 habitants et celles relevant des strates plus élevées de population. Ces disparités demeurent s'agissant de la mise en place d'accueils le mercredi, durant les vacances, ainsi que pour le déploiement du Plan mercredi.

L'enquête s'intéresse également aux défis liés au recrutement dans les métiers de l'animation et à l'accueil des enfants en situation de handicap. Elle souligne aussi le poids financier important que représente l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires pour les collectivités : près de trois quarts d'entre elles font état d'un reste à charge financier, une fois déduites les différentes aides financières. Enfin, les résultats corroborent la demande portée par l'AMF que la compétence relative aux activités péri et extrascolaires demeure facultative pour le bloc communal et que de la souplesse soit laissée quant à leur organisation.

Voir www.amf.asso.fr/ réf. 41898

105^e Congrès des maires et présidents d'intercommunalité

La 105^e édition aura lieu du 20 au 23 novembre. Il s'ouvrira le 20 novembre par la Rencontre des élus des Outre-mer au Palais des Congrès d'Issy les Moulineaux (92) puis du 21 au 23 novembre au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris 15^e.

● **Renouvellement des instances.** Tous les adhérents à jour de cotisation sont appelés à voter pour élire le président, le Bureau et le Comité directeur. Le vote est possible du lundi 20 novembre 15h au mercredi 22 novembre 15h.

Informations sur www.amf.asso.fr ou en contactant le 01 44 18 14 33 et par courriel à l'adresse mail congres@amf.asso.fr

● **Espace librairie** sur la place de la mairie. De nombreux ouvrages consacrés aux collectivités locales y seront vendus ainsi que des dédicaces d'auteurs.

CITOYENNETÉ

PRIX DE LA DÉMOCRATIE

L'Association pour le soutien des principes de la démocratie humaniste (ASPDH), propriétaire du groupe Sipa Ouest-France, lance, en partenariat avec l'AMF et le Mémorial pour la paix de Caen, le « Prix de la démocratie ».

Ce prix national vise à défendre les fondements de la démocratie en mettant en avant des initiatives qui respectent les valeurs de la charte éthique de l'ASPDH à savoir le plein exercice de la citoyenneté, l'échange et le dialogue pluraliste, la justice et la liberté, la solidarité, la construction de la paix et l'éducation à



l'information. Mairies, associations, clubs de sport et citoyens peuvent candidater. Pour l'édition 2024, trois prix seront décernés : le Prix de la démocratie, le Prix de la démocratie locale et le Prix de la jeunesse de la démocratie. Ces prix seront remis le 26 juin 2024 au Mémorial pour la paix de Caen, en présence de Murielle Fabre, qui représentera l'AMF et remettra le Prix de la démocratie locale.

CONTACT www.prixdelademocratie.org

ENVIRONNEMENT

DÉFI ECOSYSTEM

Engagez vos élèves dans le recyclage des appareils électriques avec le défi Ecosystem ! L'association Recyclum, en partenariat avec l'AMF et l'ONG Electriciens sans frontière, propose 9 défis pour sensibiliser les élèves du CP à la 6^e à l'impact environnemental de leurs équipements électriques. L'association met à disposition des classes des kits pédagogiques pour apprendre à réparer, réemployer et recycler. Grâce à ce projet solidaire, 71 écoles dans 15 pays ont pu être électrifiées depuis 2013.

CONTACT www.ledefi.eco

SANTÉ SOCIAL

CONVENTION ENTRE L'AMF ET LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

La Fédération nationale de la Mutualité Française (FNMF) et l'AMF viennent de renouveler leur convention-cadre de partenariat, afin de continuer leur travail conjoint sur les questions de perte d'autonomie, de petite enfance, d'accès aux soins, de santé environnementale et mentale et de sport santé. Les deux parties se sont réengagées à développer

des actions communes (formation, sensibilisation, laboratoire d'idées...) auprès des élus et des professionnels des mutuelles du réseau de la Fédération. La seconde édition du Baromètre Santé Social, présenté au Congrès des maires, constituera un temps fort de ce partenariat.

CONTACT www.amf.asso.fr / réf. 41936

REMISE DES LABELS

MA COMMUNE/MON INTERCO AIME LIRE ET FAIRE LIRE



Le 16 octobre dernier, à l'occasion de la journée du Bilan national de Lire et Faire Lire, 29 nouvelles communes et intercommunalités ont obtenu la labellisation « Ma commune/ Mon interco aime lire et faire lire » et dix autres ont obtenu le renouvellement du label. Créée en 1999, cette labellisation vise à récom-

penser les communes et intercommunalités qui s'engagent en faveur de la lecture afin de permettre à tous les enfants de découvrir le plaisir de la lecture. Félicitations à tous les lauréats de l'édition 2023 !

CONTACT www.lireetfairelire.org

REMISE DES PRIX

RUBANS DU PATRIMOINE



Le concours « Les rubans du Patrimoine » récompense les communes et intercommunalités pour leurs projets de restauration ou de mise en valeur de leur patrimoine

bâti et souligne l'engagement, la créativité et le savoir-faire des acteurs impliqués. Cette année, la cérémonie de remise des prix nationaux s'est tenue le 3 novembre au Studio Théâtre de la Comédie-Française lors du Salon International du Patrimoine Culturel. À cette occasion, les communes de Sainte-Christie-d'Armagnac (Gers), Bléré (Indre-et-Loire), Dole (Jura), Honfleur (Calvados) et Niort (Deux-Sèvres) se sont vues remettre leur prix par les représentants des cinq partenaires organisateurs dont l'AMF qui sera représentée par David Nicolas, maire d'Avranches.

CONTACT www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr

ÉDUCATION

REMISE DES PRIX ANACEJ

Le jury de la 13^e édition du prix de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) a désigné les lauréats du concours 2023. Ces prix ont pour vocation de promouvoir et valoriser les initiatives, actions et projets menés par des jeunes sur leur territoire. Le conseil municipal des enfants d'Avignon (84) a reçu le prix coup de cœur communication. Le conseil municipal des jeunes de Chaponost (69) a été récompensé du coup de cœur du jury. Le grand prix Anacej 2023 a été décerné à l'association Innovation citoyenne en santé mentale pour leur projet « Facettes Festival sur la santé mentale ».

CONTACT www.anacej.fr

Les pistes de l'AMF pour financer le ZAN

L'AMF publie 20 propositions pour répondre aux besoins de financement des collectivités dans la mise en œuvre de l'objectif ZAN.

L'AMF, depuis l'élaboration de la loi Climat, a condamné systématiquement la complexité et le caractère recentralisateur et descendant du dispositif ZAN. Mais aujourd'hui, l'AMF s'inquiète : l'atteinte de l'objectif est indissociable de la mise en place d'un nouveau modèle économique, financier, et fiscal puissant et incitatif, sur le long terme. Or ce modèle n'est toujours pas mis en place aujourd'hui. Les conséquences de cet impensé se ressentent déjà : spéculation et rétention foncières, blocage des projets, absence de vision stratégique sur les futurs modèles économiques de la construction...

Afin d'alimenter les discussions la loi de Finances 2024, l'AMF a donc publié en octobre 2023 une contribution de 20 propositions de mesures à prendre au plus vite pour garantir aux communes et intercommunalités un pouvoir d'agir sur l'aménagement du territoire dans les années à venir.

Ces mesures s'articulent autour de cinq axes et visent à :

- évaluer les surcoûts associés au ZAN ;
- renforcer le soutien à l'ingénierie des collectivités par une majoration de la dotation générale de décentralisation et par la valorisation des ressources humaines en matière d'urbanisme, y compris au sein

des services déconcentrés de l'État ;

- clarifier les aides, programmes et fonds de l'État et garantir leur caractère pluriannuel ;
- réorienter certains dispositifs fiscaux, en majorant les droits de mutation des terrains nus rendus constructibles ou la taxe d'aménagement, ou encore en décorrelant les taux de la taxe sur les résidences secondaires des taux de taxe foncière ;
- enfin réguler les prix du foncier, notamment en sécurisant juridiquement les outils à la main des collectivités pour lutter contre la spéculation et en poursuivant le travail de réflexion du CNR logement sur un mécanisme d'encadrement.

Le détail des 20 propositions est à retrouver sur le site de l'AMF. Elles complètent les premières propositions d'ordre juridique et institutionnel, formulées en décembre 2022, qui ont alimenté favorablement les débats parlementaires jusqu'à l'adoption de la loi du 20 juillet 2023.

La contribution rappelle également, qu'au-delà de ces problématiques financières, qu'un nécessaire travail sur les questions de compensation et de renaturation reste à mener. *Voir sur [www.amf.asso.fr/réf. 41881](http://www.amf.asso.fr/réf.41881)*

Déchets et dépôts sauvages

La gendarmerie nationale se mobilise pour répondre aux enjeux environnementaux et sanitaires au travers de la création récente du Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN) et la formation de plus de 4 000 enquêteurs environnement. À cette fin, le CESAN a mis en place une formation en ligne pour sensibiliser les maires à la « gestion des déchets et des dépôts sauvages ».

Voir [www.amf.asso.fr/réf. 41911](http://www.amf.asso.fr/réf.41911)

Calendrier du versement des DTS 2023

Un arrêté publié au Journal officiel du 18 octobre déclenche le versement de la Dotation titres sécurisés (DTS) pour 2023.

Il renvoie à un tableau comprenant les montants individuels attribués aux communes équipées d'un dispositif de recueil d'empreintes digitales (DR) permettant d'enregistrer les demandes de titres d'identité.

Un second versement couvrant les dotations liées à la plateforme de rendez-vous, les contrats « urgence titre » et les titrodômes interviendra en décembre après le vote de la loi de finances rectificative pour 2023.

STATIONNEMENT PAYANT ET RGPD

L'AMF INCITE LES COLLECTIVITÉS À DÉLIBÉRER RAPIDEMENT

La Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM) a confirmé en début d'année la possibilité d'écarter par délibération le « droit d'opposition » des automobilistes à la collecte de leur numéro d'immatriculation.

La délibération doit justifier un motif d'intérêt général, tel que la bonne gestion et le contrôle du stationnement payant sur la voie publique.

Les communes, en tant que responsables du traitement de ces données, doivent impérativement faire figurer sur la délibération un certain nombre de renseignements sous peine de lourdes amendes.

Elles devront notamment faire figurer les finalités du traitement, les catégories de données concernées, l'identité des responsables du traitement etc.

Retrouver dans l'article de Maire info du 30 janvier 2023 la note d'éclairage juridique de la DGITM et La liste des données à introduire dans la délibération.

RÉNOVER LES PONTS VIEILLISSANTS

35 MILLIONS D'EUROS POUR AIDER LES COMMUNES

En complément du financement des travaux, le Programme national ponts travaux annoncé par le gouvernement en septembre dernier, comprendra des mesures d'accompagnement, de la vérification de l'état des ouvrages au lancement des travaux. C'est le CEREMA qui supervisera ce programme qui concerne 32 000 communes et qui subventionnera jusqu'à 60 % des coûts de reconstruction, de réparation, de restauration, ainsi que les études techniques nécessaires. Cette initiative fait suite à un recensement des ouvrages communaux, déclenché après l'effondrement du viaduc de Gênes en 2018. Selon un rapport, environ 30 % des 12 000 ponts du réseau routier national nécessitent des réparations, avec un coût estimé à plus de deux milliards d'euros pour les seules communes. *Retrouver le livret « Programme national Ponts 2023 2025 - dispositif de financement des réparations des ouvrages communaux » sur www.cerema.fr*

Retrait-gonflement des argiles

Le député Vincent Ledoux a présenté son rapport issu de la mission de suivi du phénomène de retrait gonflement des argiles. Le phénomène se développe en France avec la sécheresse, 54,2 % des maisons individuelles en France métropolitaine sont en zone d'exposition moyenne ou forte. Les élus sont de plus en plus confrontés à des situations alarmantes sur leur territoire.

Plus d'informations sur [www.amf.asso.fr/réf. 41942](http://www.amf.asso.fr/réf.41942)

Rendez-vous : point-info, 22 novembre, 11h à 12h30 / 105^e Congrès des maires.

La vie du réseau

■ L'AMF sur le terrain

Particulièrement mobilisés sur le terrain, les membres du Bureau de l'AMF ont participé aux nombreux congrès départementaux de maires qui se sont tenus au mois d'octobre.

Ainsi, le 5 octobre dernier, **David Lisnard**, président de l'AMF, s'est exprimé devant les maires du Pas-de-Calais, **Nicolas Daragon** était dans le Rhône, **Guy Geoffroy** dans le Val-de-Marne et **Alain Chrétien**, au salon Métropolis. Le lendemain, **David Lisnard** était présent dans le Var, **Joël Balandraud** dans le Maine-et-Loire, **Jean-François Vigier** en Saône-et-Loire et **Guy Geoffroy** en Corse-du-Sud. Le 7 octobre, **Joël Balandraud** était en Eure-et-Loire et **Alain Chrétien** en Haute-Marne. Le 11 octobre, **David Lisnard** est allé à la rencontre des élus des Hauts-de-Seine et des Yvelines puis, le 13 octobre, il s'est rendu dans le Cantal alors qu'**Alain Chrétien** était dans le Jura, **Frédéric Leturque** dans l'Ain, **Catherine Vautrin** en Meurthe-et-Moselle, **Murielle Fabre** dans le Lot-et-Garonne et **Guy Geoffroy** en Vendée.

Le 14 octobre **David Lisnard** est intervenu dans le Puy-de-Dôme. **Frédéric Leturque** était dans le Nord le 17 octobre tandis que **Murielle Fabre** était dans les Alpes-de-Haute-Provence avant de se rendre dans la Loire le 18 octobre.

Joël Balandraud s'est quant à lui rendu dans l'Orne le 19 octobre. Le même jour, le Président de l'AMF, **David Lisnard**, était dans les Alpes-Maritimes puis le lendemain dans l'Aude et en Haute-Savoie. Enfin, le 21 octobre **Joël Balandraud** s'est rendu dans la Sarthe tandis que **Catherine Vautrin** a participé à l'AG des maires des Ardennes.

■ Guide de l'emprunt



Cette édition 2023 du guide de l'emprunt présente le régime juridique applicable à l'emprunt ainsi que les principales techniques de financement auxquelles peuvent avoir recours les collectivités locales.

Il aborde : le cadre juridique et budgétaire de l'emprunt ; la décision de recours à l'emprunt ; les lignes de trésorerie ; le contrat d'emprunt ; les conditions de taux d'intérêt ; les conditions d'amortissement ; la couverture du risque de taux d'intérêt ; le réaménagement de la dette ; les garanties d'emprunt et le financement participatif. Conçu comme un véritable outil pédagogique, pratique et dynamique, ce nouveau guide est le fruit des travaux collaboratifs entre l'AMF, La Banque Postale et la Banque des Territoires. L'objectif est de répondre à toutes les questions que se pose un élu local dès lors qu'il envisage de recourir à l'emprunt pour financer un investissement. Voir www.amf.asso.fr



■ Financer le ZAN

L'AMF publie 20 propositions pour répondre aux besoins de financement des collectivités. La brochure est téléchargeable sur le site Internet.

Voir sur www.amf.asso.fr / réf. 41881

MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents

d'intercommunalité n° 417 | Gratuit

AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Crédits photographiques :

© Ville de Cannes, p.1 ; © AdobeStock p.1, p.2.

© Olivier Yves Lagadec, p.4.



LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 417
DE NOVEMBRE 2023

105^e Congrès : les principaux rendez-vous.

Enjeu. Assurances des collectivités : un système à bout de souffle.

Enquête. Préserver l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires.

Pratique. Rendre la ville accessible aux personnes handicapées.

Juridique. L'accueil des gens du voyage.



1er financeur du secteur public local, sera présent au Salon des Maires et des Collectivités Locales pour vous faire découvrir sa gamme de prêts commercialisés par ses partenaires



Prêts long terme jusqu'à 40 ans pour servir les besoins de tous nos emprunteurs



Prêts sociaux dédiés aux collectivités locales pour des investissements socialement utiles



Prêts verts pour accompagner les collectivités dans leur transition écologique



Prêts sociaux pour permettre aux hôpitaux publics d'assurer leurs missions

Rendez-vous
les 21, 22 et 23
novembre 2023 à la
Porte de Versailles
Pavillon 4 - Stand E98